



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 15-18

modifiant le schéma d'aménagement révisé (n° 8-98)

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le règlement numéro 15-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 3 octobre 2018, soit le jour de la signification de l'avis par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, selon lequel ce règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Cette modification du schéma d'aménagement révisé vise à :

- **Modifier le mécanisme de gestion du développement des périmètres d'urbanisation de la Ville de Magog.**

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 15-18 au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog ou sur le site Internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com).

Donné à Magog, ce 18 octobre 2018.

Guy Jauron, secrétaire-trésorier